

**Province de Québec  
MRC de Charlevoix  
Municipalité de Saint-Urbain**

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Paroisse de Saint-Urbain, tenue le mardi 8 novembre 2022, à dix-neuf heures (19h00), au lieu habituel des délibérations;

SONT PRÉSENTS : Mme Claudette Simard, mairesse  
Mme Sandra Gilbert;  
Mme Lyne Tremblay;  
M. Léonard Bouchard;  
M. Gaétan Boudreault;  
Mme Denise Girard;

EST ABSENT : M. Sylvain Girard.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous formant quorum, sous la présidence de Mme Claudette Simard, mairesse.

ASSISTENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :  
M. Martin Guérin, directeur général;  
Mme Mélanie Lavoie, Greffière-trésorière adjointe  
M. Luc Dufour, directeur des travaux publics.

---

**OUVERTURE**

**Ouverture de la séance**

À 19h00, Mme Claudette Simard, mairesse et présidente de l'assemblée, ayant constaté le quorum, procède à l'ouverture de la séance extraordinaire par un mot de bienvenue.

---

**2022-11-228**

**Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par Mme Lyne Tremblay,  
APPUYÉE et résolu unanimement par les conseillers présents;

QUE l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil de la Paroisse de Saint-Urbain tenue le mardi 8 novembre 2022 à dix-neuf heures (19h00), au lieu des délibérations, soit adopté.

**« ADOPTÉE »**

---

**2022-11-229**

**Haute du Gouffre – Demande d'aide financière à l'EPRTNT pour le projet Haute du Gouffre 2023 – phase 2 – connexion et signalisation dans le sentier**

QUE la Municipalité de Saint-Urbain autorise la présentation d'une demande d'aide financière à l'Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme (EPRTNT) pour le projet de vélo de la Haute du Gouffre 2023 - phase 2 connexion et signalisation dans le sentier, qui permettra de relier

4227

les deux phases de la piste de vélo du projet de la Haute du Gouffre au montant de 44 500 \$;

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Saint-Urbain à payer sa part des coûts admissibles au projet;

QUE la Municipalité de Saint-Urbain s'engage à entretenir les infrastructures pendant les cinq (5) prochaines années pour la continuité et la préservation du projet de piste de vélo;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ par M. Gaétan Boudreault,  
APPUYÉ et résolu unanimement par les conseillers présents;

QUE la Municipalité de Saint-Urbain désigne M. Martin Guérin, directeur général, comme personne autorisée à agir au nom de la Municipalité et à signer tous les documents relatifs à ces demandes et les ententes qui en découleront.

« ADOPTÉE »

---

2022-11-230

**Nomination de M. Martin Guérin, à titre de directeur général de la Municipalité de Saint-Urbain**

CONSIDÉRANT QUE M. Gilles Gagnon a quitté son poste de directeur général de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE Mme Mélanie Lavoie occupait le poste de directrice générale par intérim;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est allée en affichage de poste et que quatre candidats(tes) ont été rencontrés(es) en entrevue pour le poste de directeur général;

CONSIDÉRANT QUE M. Martin Guérin possède les compétences requises pour occuper le poste de directeur général de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ par Mme Denise Girard,  
APPUYÉ et résolu unanimement par les conseillers présents;

Que le conseil municipal nomme M. Martin Guérin au poste de directeur général de la Municipalité de Saint-Urbain avec une période de probation de 12 mois et l'autorise à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Urbain, tous les documents légaux que M. Gilles Gagnon, à titre de directeur général, et que Mme Mélanie Lavoie, à titre de directrice générale par intérim étaient eux-mêmes déjà autorisés à signer aux termes de résolutions adoptées antérieurement.

« ADOPTÉE »

---

2022-11-231

**Résolution pour autoriser M. Martin Guérin, directeur général et Mme Mélanie Lavoie, greffière-trésorière adjointe comme administrateurs dans : ClicSÉCUR, au Ministère des Affaires municipales, au Service Accès D Affaires, Visa Desjardins et à la Régie des alcools, des courses et des jeux**

IL EST PROPOSÉ par M. Léonard Bouchard,  
 APPUYÉ et résolu unanimement par les conseillers présents;

QUE M. Martin Guérin, directeur général de la Municipalité de Saint-Urbain, soit et il l'est par les présentes, autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité, et il est aussi nommé responsable comme administrateur secondaire dans les services suivants : ClicSÉCUR, au ministère des Affaires municipales, au Service Accès D Affaires, généralement à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin. Et qu'il soit nommé comme administrateur principal pour Visa Desjardins et à la Régie des alcools, des courses et des jeux ;

QUE Mme Mélanie Lavoie, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Urbain, soit et elle l'est par les présentes, autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité, et elle est aussi nommée responsable comme administratrice principale dans les services suivants : ClicSÉCUR, au ministère des Affaires municipales, au Service Accès D Affaires, généralement à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin. Et qu'elle soit nommée comme administratrice secondaire pour Visa Desjardins et à la Régie des alcools, des courses et des jeux;

QUE le ministre soit, et il est par les présentes, autorisé à communiquer au(x) représentant(s) les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à ClicSÉCUR, au ministère des Affaires municipales, au Service Accès D Affaires, Visa Desjardins et à la Régie des alcools, des courses et des jeux.

En conséquence, Mme Claudette Simard, mairesse de la Municipalité de Saint-Urbain, appose sa signature relativement aux résolutions ci-dessus mentionnées.

« ADOPTÉE »

2022-11-232

**Période de questions**

En l'absence de questions, Mme la mairesse déclare cette période de questions du public close.

2022-11-233

**Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ par Mme Lyne Tremblay,  
 APPUYÉE et résolu unanimement par les conseillers présents;

4229

QUE l'assemblée soit levée. Il est 19h10.

**« ADOPTÉE »**

---

\_\_\_\_\_  
*Mairesse*

\_\_\_\_\_  
*Secrétaire-trésorier*

*Je, Claudette Simard, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.*